

Les examens professionnels réservés dans la fonction publique :

Le protocole d'accord

La CGT a signé le 11 mars 2011 un protocole d'accord pour sortir de la précarité dans la Fonction publique (plus de 900 000 non titulaires fin 2011*) par une démarche en trois temps:

- titulariser les contractuels employés de façon permanente depuis 4 ans et protéger immédiatement ceux employés depuis 6 ans par un CDI
- améliorer les conditions d'emploi des contractuels en place;
- contraindre les employeurs publics à organiser des concours de recrutement en encadrant les durées maximums de contrat sur besoins temporaires.

La loi du 12 mars 2012 (dite Sauvadet) a lancé le processus de titularisation et de « cédésation ». Mais de nombreux employeurs publics refusent d'appliquer l'intégralité de l'accord. Par exemple dans l'Enseignement supérieur et la recherche, le principe d'un recrutement pour chaque agent éligible à la titularisation n'est pas appliqué et les corps de recherche de niveau doctorat ne sont pas ouverts à la titularisation.

Bilan de la mise en œuvre de la loi au 25 mars 2014

Les données de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) issues des remontées des ministères sont incomplètes et ne permettent pas de faire un bilan fiable de l'application de la loi Sauvadet. Cependant, la CGT ne peut que constater une très grande diversité de mise en œuvre de la loi suivant les ministères et les établissements

Pour la fonction publique d'Etat : 40.000 éligibles (sur un total de près de 350 000 salariés non titulaires, fin 2011*) ont été recensés et seulement 3 805 titularisations réalisées en 2013. Le tableau ci-dessous est très incomplet, notamment pour l'enseignement supérieur. Pour ce dernier, 1908 ouvertures de postes ont été prévues en 2013 essentiellement dans les universités. Début 2014 ; le bilan de la DGAFP n'affiche que **34 titularisations !**

Rappelons que nous estimons à 70.000 non titulaires salariés actuellement dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il est absolument nécessaire d'avoir un bilan fiable et de prendre des mesures permettant de sortir d'une telle précarité.

*Source : DGAFP, département des études et des statistiques.

Synthèse des Concours réservés et examens professionnalisés - 2013 Postes offerts, inscrits, présents, admis par ministère, catégorie

catégories	A		B		C		Ensemble ABC	
	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis
Affaires étrangères	5	5					5	5
Agriculture	571	530	248	31	133	111	952	672
Culture					142	139	142	139
Economie et finances	36		17	16	313	279	366	295
Education nationale	2763	2610	224		999		3986	2610
Enseignement supérieur recherche	423	34	345		1140		1908	34
Justice CECNDA	22	16	5	4	4	3	31	23
Santé - sports	254		80				334	nd
Premier ministre			39	13	30	14	69	27
	4074	3195	958	64	2761	546	7793	3805

Données : direction générale de l'administration et de la fonction publique 25 mars 2014